

Asfad
146 D, route de Lorient, 35000 RENNES
T : 02 99 59 60 01
E-mail : siege@asfad.fr
Site internet : <http://www.asfad.fr>
Responsable :
Hélène CHAUVIGNE (dir. pôle Cohésion sociale) ;
Sarah PLACE (resp. SHU) ; David RUCAY (resp. SIS
Brocéliande) ; Alexis GAUTIER (resp. SIS Patton et
maisons relais)

Structure

Asfad CHRS
CHRS Insertion
PAYS DE RENNES



Capacité

Nb Places : 183 (dont 3 places de stabilisation)

Public

Public : Femmes avec ou sans enfants
Accès mobilité réduite : Non
Accueil d'usagers avec chien : Non.

Hébergement

Modalité Hébergement : Hébergement en appartements diffus ou structure collective. Appartement partagé pour les femmes seules en résidence collective.

Descriptif : Mise à disposition : salon, lave linge, local poussette, téléphone, espace informatique et espace lecture.

Localisation géographique

Situation de l'établissement : Rennes : 146 A rue de Lorient.

Accessibilité de l'établissement : Accès en bus (ligne 11, arrêt Stade Rennais).

Règles de fonctionnement

Visite : Autorisée jusqu'à 21h30, à l'appartement ou dans la chambre et jusqu'à 22h au salon d'accueil sous réserve d'un " bon d'autorisation de visites " à remettre au référent.

Horaires d'arrivée et de départ : Horaires de sorties : jusqu'à 1h du matin, pas d'horaires le week-end (vendredi et samedi soir).

Absences : Selon le règlement de fonctionnement

Participation financière

Caution : 60 euros (état des lieux et inventaire).

Participation à l'hébergement :

- Résidence à Patton = Femme seule : 10% des ressources ; femme avec 1 enfant: 15% des ressources ; femme avec 2 enfants et plus: 10% des ressources
- Résidence à Brocéliande = Idem pour les femmes ne percevant pas les APL ; si APL : paiement du résiduel du loyer
- Foyer éclaté au bail glissant = en fonction de la composition et du loyer.

Vie collective

Ateliers et actions collectives : Ateliers AVA rémunérés 30% du SMIC.

Prestations complémentaires et partenariats

Restauration : Pas de restauration collective. Les femmes cuisinent dans leur appartement.

Prestation médicale : Permanence de médecin pédiatre (1 fois par mois), infirmière puéricultrice.

Aide psychologique : Psychologue

Autre partenariats : Permanence CPAM (1 fois tous les 15 jours). EMPP

Autres services : Multi accueil MTI MOUN (garde d'enfants) sous réserve de places disponibles.

Orientation

Via le SIAO 35.

PHOTO

